#### LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023 à 20h00 Séance n° 4/2023

#### **FINANCES**

Délibération 4/2023-1 : vote des taux d'imposition 2023

Délibération 4/2023-2 : approbation CA 2022 budget commune

Délibération 4/2023-3 : affectation du résultat 2022 budget commune

Délibération 4/2023-4: approbation CA 2022 budget résidence

Délibération 4/2023-5 : affectation du résultat 2022 budget résidence

Délibération 4/2023-6 : approbation CA 2022 budget lotissement

Délibération 4/2023-7 : affectation du résultat 2022 budget lotissement

Délibération 4/2023-8 : approbation du compte de gestion 2022 budget commune

Délibération 4/2023-9 : approbation du compte de gestion 2022 budget résidence

Délibération 4/2023-10 : approbation du compte de gestion 2022 budget lotissement

Délibération 4/2023-11 : vote des subventions

Délibération 4/2023-12 : approbation budgets primitifs 2023, budget commune et budget lotissement

Mis en ligne sur le site le :

0 4 AVR. 2023

#### SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Code INSEE

Lotissement Gravinière

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ARANEO Christine, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

22 022.47 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMI   | ENT DE L'EXERCI | CE          |
|---|-----------------|-------------|
| Résultat de fonctionnement  |                 |             |
| A Résultat de l'exercice<br>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)  |                 | 12 807.15 € |
| B <u>Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) |                 | 9 215.32 €  |
| C Résultat à affecter<br>= A+B (hors restes à réaliser)   |                 | 22 022.47 € |
| (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)  |                 |             |
| D Solde d'exécution d'investissement  |                 | 2 792.71 €  |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)  |                 | 0.00€       |
| Besoin de financement F   | =D+E            | 0.00€       |
| AFFECTATION = C   | =G+H            | 22 022.47 € |
| Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F                    |                 | 0.00 €      |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)   |                 | 22 022.47 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5)   |                 | 0.00€       |

| (1) | Indiquer l'origine : | emprunt: | , subvention : | ou autofinanc | ement : |
|-----|----------------------|----------|----------------|---------------|---------|
|-----|----------------------|----------|----------------|---------------|---------|

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par ARANEO Christine, Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 04/04/2023 et de la publication le 04/04/2023.

A SAINT MARTIN D'ESTREAUX, le 31/03/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20230331-4-2023-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

secretaire de seance

BACHELET

ARANEO

15

12

14

14

Pour

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Contre

<sup>(2)</sup> Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

<sup>(3)</sup> Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

<sup>(4)</sup> Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

Séance nº 4/2023 - nº 8

# APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 31 mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation: 27/03/2023

Présents: ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles,

AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés: MATICHARD Franck donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Absent: CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 contre :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme A Saint Martin d'Estreaux, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance

C. BACHELET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20230331-4-2023-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Le Maire

C. ARANEO

Séance n° 4/2023 - n° 9

# APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET RESIDENCE MARGUERITE 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 31 mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation: 27/03/2023

Présents: ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles,

AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés: MATICHARD Franck donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Absent: CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme A Saint Martin d'Estreaux, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance

C. BACHELET

Le Maire C. ARANEO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20230331-4-2023-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Séance n° 4/2023 – n° 10

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION **BUDGET LOTISSEMENT GRAVINIERE 2022**

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants: 14

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 31 mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation: 27/03/2023

Présents: ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles,

AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés: MATICHARD Franck donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Absent: CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme A Saint Martin d'Estreaux, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance

C.BACHELET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20230331-4-2023-10-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 03/04/2023 Le Maire C. ARANEO

Séance n° 4/2023- n° 11

#### ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 31 mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation: 27/03/2023

Présents: ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles,

AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés: MATICHARD Franck donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Absent: CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023. Les associations « en sommeil » (amicale du personnel, comité des classes, fan de scrap) se verront verser le montant attribué en cas de redémarrage au cours de l'année :

| ASSOCIATIONS                          | MONTANT 2022 | PREVISION 2023 |
|---------------------------------------|--------------|----------------|
| ACPG CATM                             | 150.00€      | 150.00€        |
| ADMR LA PACAUDIERE                    | 450.00€      | 450.00€        |
| ALAMPSME                              | 150.00€      | 150.00€        |
| AMF                                   | 247.39 €     | 247.35 €       |
| AMIS DU LIVRE                         | 630.00€      | 630.00€        |
| AMICALE PERSONNEL                     | 0.00€        | 0.00€          |
| ARCHE DE NOE                          | 426.00€      | 510.00€        |
| ASSM BASKET                           | 340.00€      | 340.00€        |
| ASSM BOULES                           | 200.00€      | 200.00€        |
| ASSOCIATION NORD ROANNAIS FOOT        | 340.00€      | 340.00€        |
| ASSOCIATION HUMANITAIRE LA PACAUDIERE | 50.00€       | 0.00€          |
| ASSOCIATION RN7 RN82                  | 80.00€       | 80.00€         |
| ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA PACAU | 150.00€      | 150.00€        |
| BOLI-BALZAC                           | 200.00€      | 200.00€        |

| CLUB JOIE DE VIVRE                          | 340.00 €   | 340.00 €   |
|---|------------|------------|
| COMITE DES CLASSES                          | 0.00€      | 0.00€      |
| DEGEL LA PACAUDIERE                         | 355.50 €   | 337.50€    |
| FAN DE SCRAP                                | 0.00€      | 0.00€      |
| FSE COLLEGE LA PACAU                        | 150.00€    | 150.00€    |
| GROUPEMENT DEPART LUTTE CONTRE RATS MUSQUES | 200.00 €   | 200.00€    |
| GYM TONIC                                   | 200.00€    | 200.00€    |
| JUDO CLUB                                   | 200.00€    | 200.00€    |
| PALETTES COMPLICES                          | 200.00€    | 200.00€    |
| PARTAGE ET DETENTE                          | 200.00€    | 200.00€    |
| SOCIETE CHASSE COMMUNALE                    | 200.00€    | 200.00€    |
| SOLIDARITE CANTON LA PACAU                  | 50.00€     | 50.00€     |
| SOS SANG ST MARTIN                          | 340.00€    | 340.00€    |
| SOU DES ECOLES                              | 970.00€    | 970.00€    |
| SPA ROANNE                                  | 346.00 €   | 357.00 €   |
| UNION COMMUNES RURALES LOIRE                | 90.00€     | 90.00€     |
| TOTAL                                       | 7 254.89 € | 7 281.85 € |

#### Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme A Saint Martin d'Estreaux, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance

C. BACHELET

Le Maire C. ARANEO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20230331-4-2023-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Séance nº 4/2023 - nº 12

# **BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE, LOTISSEMENT**

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants: 14

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 31 mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation: 27/03/2023

Présents: ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles,

AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés: MATICHARD Franck donne pouvoir à DUMAS Mickaël, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Absent: CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Madame le Maire expose au conseil municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2023, pour le budget communal et le budget du lotissement Gravinière. Le budget de la Résidence Marguerite ayant été clôturé en 2022 et intégré dans le budget communal.

Budget primitif Commune 2023 : Il s'équilibre de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

1 361 569.08 €

En section d'Investissement :

1 803 263.46 €

Budget primitif Lotissement 2023 : Il s'équilibre de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

144 879.52 €

En section d'Investissement :

147 582.23 €

- LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à 13 voix pour et 1 voix contre le budget primitif 2023 communal.
- LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 lotissement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme A Saint Martin d'Estreaux, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance

C. BACHELET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20230331-4-2023-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Le Maire

C. ARANEO